

# L'ouvrage *L'évaluation du préjudice économique* reçoit le Prix du Cercle Montesquieu 2019

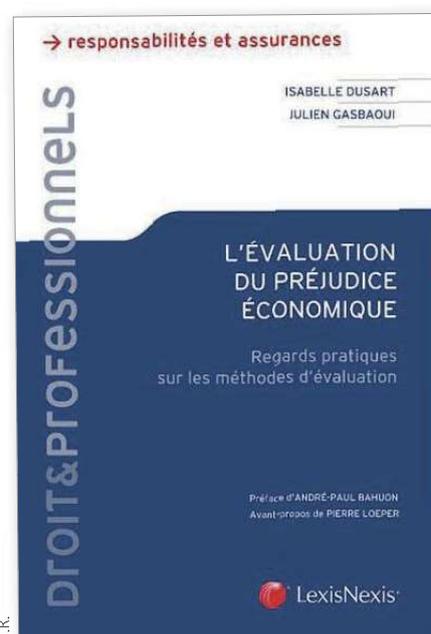


Paris, 11 avril 2019

Chaque année depuis 1997, le Prix du Cercle Montesquieu récompense les meilleurs ouvrages en droit des affaires ou sur la gestion des fonctions juridiques qui assistent le directeur juridique dans sa mission. Le 11 avril dernier, dans le cadre des Débats du cercle, le Prix du Cercle Montesquieu 2019 a été remis à l'ouvrage *L'évaluation du préjudice économique*, d'Isabelle Dussart et Julien Gasbaoui (Éditions LexisNexis).

Créé en 1993, le Cercle Montesquieu engage des réflexions sur la fonction de directeur juridique dans l'entreprise et sur ses aspects managériaux. Le 11 avril dernier, se tenait la 8<sup>e</sup> édition des Débats du Cercle. Rassemblant chaque année plus de 450 participants (DG, Comex, directeurs juridiques, institutionnels, conseils...), ce rendez-vous a pour objectif de rappeler aux décideurs l'importance du droit des affaires, tout en confrontant les points de vue et retours d'expériences. Sous la direction de Bénédicte Wautelet, directrice juridique du Groupe Figaro et vice-présidente du Cercle Montesquieu, le Jury du Prix du Cercle 2019, composé de 11 membres de l'association, a étudié une sélection de 44 ouvrages, « tous dignes du plus grand intérêt et de très haute qualité ».

Le Prix du Cercle Montesquieu 2019 a été décerné à *L'évaluation du préjudice économique* d'Isabelle Dussart et Julien Gasbaoui, remis des mains d'Isabelle Da Silva, présidente de l'Autorité de la concurrence. Cet ouvrage, paru aux Éditions LexisNexis, traite d'un sujet encore assez peu documenté grâce aux regards croisés d'un avocat et d'un expert-comptable.



D.R.

*L'évaluation du préjudice économique - Regards pratiques sur les méthodes d'évaluation, Isabelle Dussart et Julien Gasbaoui, Éditions LexisNexis, 230 pages – 42 euros.*

Une première partie théorique est consacrée au droit commun de la réparation, la deuxième porte sur le droit spécial de l'évaluation, tandis que la troisième traite de questions pratiques. C'est en travaillant sur des dossiers épineux d'évaluation des préjudices économiques que les auteurs se sont

rencontrés et qu'a germé l'idée de cet ouvrage. Tous deux interviennent régulièrement dans des formations, notamment dans le cadre de la Compagnie des Conseils et Experts Financier (CCEF). Isabelle Cusart est expert-comptable, commissaire aux comptes et expert judiciaire près la cour d'appel de Paris. Cette dernière est considérée comme une référence en matière d'évaluation du préjudice économique. Julien Casbaoui, docteur en droit et avocat au barreau de Paris, intervient pour sa part en contentieux des affaires, et a développé une expertise particulière en droit pénal des affaires et en matière de responsabilité des professionnels, notamment du chiffre. « Les membres du Jury du Prix du Cercle ont été particulièrement séduits par cet ouvrage qui se positionne comme un véritable outil pour les directeurs juridiques en traitant le sujet de l'évaluation du préjudice économique de façon théorique et pratique », a souligné Bénédicte Wautelet.

« L'intérêt de cet ouvrage est de faire la synthèse du droit et de la finance, en s'appliquant à tous les secteurs d'activité », a quant à lui commenté Nicolas Guérin, président du Cercle Montesquieu.

2019-4724

## *L'évaluation du préjudice économique – Regards pratiques sur les méthodes d'évaluation*

Quotidiennement, les débats se cristallisent devant les tribunaux sur la faute, la causalité et le préjudice, conditions nécessaires de la responsabilité civile. L'importance de cette matière est capitale au regard de ses enjeux financiers, mais surtout au regard de son rôle structurant, tout particulièrement dans la vie des affaires. À cet égard, si les conditions classiques de la responsabilité s'appliquent parfaitement aux entreprises, une singularité peut être relevée, celle de l'évaluation du préjudice. Ici plus qu'ailleurs, des éléments chiffrés, des documents comptables, comptes sociaux, documents prévisionnels, comptabilité analytique, permettent d'objectiver l'évaluation. Or, la littérature fait défaut et la pratique révèle que le travail sur l'évaluation des préjudices est souvent éludé. L'aridité du chiffre, qui explique peut-être la réticence de certains, doit pourtant être dépassée, tant la matière s'avère passionnante, stimulante et déterminante dans l'analyse d'un dossier. L'évaluation du préjudice économique permet, à travers les grands principes de notre responsabilité civile, et grâce aux regards croisés d'un expert judiciaire et d'un avocat reconnu, de rapprocher l'évaluation chiffrée, de la règle de droit, et de fournir ainsi aux magistrats, avocats et professionnels du chiffre les outils et formules pour apprécier et analyser au mieux ces dossiers complexes.